

Communiqué de la FEDEM

La FEDEM en Assemblée

Le 27 mars 2015, la FEDEM a tenu son Assemblée Générale Ordinaire en présence d'une centaine de représentants des entreprises monégasques adhérentes.

En début de séance, le Président a mis l'accent sur l'accroissement de la FEDEM en 2014, qui s'est traduit par l'adhésion de 25 nouveaux membres. Cette représentativité se renforcera encore prochainement, avec 3 nouveaux syndicats en création : le *Syndicat Patronal des Activités de Conseil, d'Ingénierie et d'Expertise Technique*, le *Syndicat Monégasque des Etablissements de Formation Professionnelle*, et la *Chambre Monégasque des Centres d'affaires*. Le Président en a profité pour remercier les dirigeants ayant toute l'année représenté bénévolement la FEDEM au sein des instances socio-économiques et dans les commissions paritaires pour défendre les intérêts des entreprises monégasques.

Sous l'impulsion du Président et de son équipe, l'accent a été mis sur les nombreuses actions menées en 2014 par la FEDEM en matière économique, sociale, juridique et en termes de communication.

A notamment été évoquée la veille législative effectuée par la FEDEM avec l'analyse des projets de loi sur lesquels elle a pris position en mettant en exergue, lorsque cela était nécessaire, certaines dérives susceptibles de nuire au bon fonctionnement des entreprises. En mai 2014, la FEDEM a ainsi été consultée sur l'avant-projet de loi relative au télétravail. Avec quelques réserves, elle a approuvé ce projet constituant un outil supplémentaire en faveur d'une gestion plus souple du travail au sein de l'entreprise. Ce projet de loi a été déposé au Conseil National en juillet 2014. Son vote est conditionné par l'adoption d'une loi en France entérinant l'accord franco-monégasque du 18 mars 2015. La FEDEM a par ailleurs été consultée sur le volet relatif à l'accessibilité aux bâtiments qui, après le vote en décembre 2014 de la partie sociale de la loi sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, a fait l'objet d'un projet de loi spécifique.

En 2014, la FEDEM a aussi mené une importante activité de veille jurisprudentielle qui lui a permis de constater une évolution susceptible de porter atteinte au développement des entreprises monégasques et à l'attractivité du pays. Elle a alerté les Autorités sur ces évolutions qui remettent en cause la capacité des entreprises à s'adapter et peuvent avoir des répercussions néfastes. Par ailleurs, la position défendue depuis de nombreuses années par la FEDEM relative au 14 juillet et au 3 septembre qui ne sont pas des jours fériés en Principauté a été confirmée par le Tribunal du Travail, dans son jugement du 15 mai 2014. Ces deux jours sont donc fériés seulement si une convention collective de branche, un contrat de travail ou un usage le prévoient.

Ont également été abordés les dossiers majeurs dans lesquels la FEDEM s'est investie en 2014, dont le projet de création du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque. Pour ce faire, la FEDEM a créé l'*Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque*. Objectif : transmettre la connaissance de ce droit particulier et méconnu, notamment auprès des chefs d'entreprise et des responsables des RH. En juillet 2014, le partenariat avec l'Université de Montpellier a été réactualisé par la conclusion d'une convention cadre. L'association a ensuite déposé un dossier auprès du Gouvernement, concrétisé par l'Arrêté Ministériel du 31 décembre 2014 autorisant la création du Diplôme.



Fédération des Entreprises Monégasques

Actuellement, l'Association travaille sur la définition du contenu pédagogique et sur le calendrier, en collaboration avec la quarantaine d'intervenants de grande qualité qui assureront la formation. Comme l'a indiqué le Président Philippe ORTELLI : « *Tous les intervenants qui assureront les 120 heures de cours réparties en une vingtaine de journées nous ont soutenu. Tous ont reconnu l'intérêt d'enseigner les spécificités du droit du travail monégasque* ». La première promotion de ce Diplôme, très attendu par les entreprises, est prévue en septembre 2015.

La FEDEM a par ailleurs continué à sensibiliser les Autorités sur l'importance de maintenir une activité industrielle à Monaco. Dans ce cadre, elle a fait différentes propositions visant à préserver la compétitivité des entreprises industrielles confrontées à la concurrence internationale.

Comme tous les trois ans, les partenaires sociaux français ont renégocié la convention UNEDIC sur l'assurance chômage. Cette convention a ensuite été soumise aux partenaires sociaux monégasques en vue de son extension en Principauté. La FEDEM l'a analysée et a fait plusieurs demandes dont la plupart ont été acceptées.

Concernant la Caisse de Retraite Complémentaire Monégasque, le Président a signalé : « *Ce dossier n'a pas évolué en 2014 et jusqu'à avant-hier où, après être restés plusieurs mois dans l'attente de la position des organismes paritaires français, nous avons reçu un courrier de l'ARRCO-AGIRC confirmant le début des négociations. Dans ce cadre, les partenaires sociaux monégasques (FEDEM et USM) rencontreront prochainement à Paris les représentants des régimes de l'AGIRC, de l'ARRCO et de l'AGFF, pour discuter de l'avenir des régimes de retraite complémentaire en Principauté et définir les modalités de sortie du système français* ».

Suite aux préoccupations exprimées par le Conseil National, le Gouvernement a étudié les pistes qui permettraient de financer dans le futur le coût de la dépendance des personnes âgées, amené à augmenter sensiblement ces prochaines années. En 2011, 565 personnes étaient concernées pour un coût global de 5,4 M€. Pour 2030, selon les prévisions, 1020 personnes devraient être concernées pour un coût global de 11,7 M€ à 15,6 M€ (hors déficits des structures hospitalières d'accueil). La FEDEM a été sollicitée pour participer aux débats.

Autre dossier et non des moindres : en novembre 2014, la FEDEM a rencontré le Gouvernement pour évoquer les négociations entre Monaco et l'UE en vue d'un accord d'association. Dans ce cadre, la FEDEM a recueilli l'avis de ses membres, afin de connaître leurs attentes et leurs craintes quant à un éventuel accord. Cette étude a montré que les entreprises monégasques souhaitent des relations commerciales facilitées avec les pays de l'UE et désirent bénéficier des mêmes reconnaissances que leurs homologues de l'UE vis-à-vis des pays étrangers. « *Nous avons pris une position claire concernant ces négociations car certains secteurs, comme les cosmétiques, la métallurgie, les grossistes en alimentation, les transports, ont des difficultés pour exporter en Europe et ont besoin d'un accord avec l'UE pour pérenniser leurs activités. Nos entreprises doivent pouvoir exporter leurs marchandises et leurs services en Europe. Cet accord est fondamental pour l'économie monégasque et pour notre pays* », a rappelé le Président.

La FEDEM a aussi poursuivi son action en faveur du développement des compétences via le dispositif créé en 1998 en partenariat avec le Gouvernement pour faciliter l'accès à la formation professionnelle. En 2014, 1 763 salariés dans 148 entreprises de tous secteurs ont ainsi été formés. « *Même si la majorité des demandes concerne les langues étrangères, les formations généralistes en informatique-bureautique, techniques d'accueil et management se développent aussi. Rappelons que les entreprises qui souscrivent à ces formations bénéficient par l'intermédiaire de la FEDEM de rétrocessions gouvernementales de 25% à 30% HT selon la formation choisie* », a-t-il souligné.

Puis le Trésorier Alain VIVALDA a présenté le rapport financier de l'exercice 2014. Quitus de gestion a été donné au Bureau Fédéral. L'Assemblée s'est ensuite poursuivie avec l'élection du Bureau Fédéral, au cours de laquelle l'équipe sortante a été réélue à l'unanimité.

Le Président a clôturé la séance en s'adressant aux chefs d'entreprise présents : « *Je tiens à vous remercier pour votre soutien et pour le don de votre temps. Au-delà, nous sommes fiers de cet état d'esprit et de ce désir d'entreprise que nous portons à la FEDEM, ainsi que des valeurs que nous défendons, qui sont des valeurs de travail, d'effort, de mérite et de liberté d'entreprendre, essentielles dans le monde actuel. Notre mission à tous est de leur permettre de perdurer* ».

Pour l'exercice 2015, le Bureau Fédéral de la FEDEM est composé comme suit :

- Philippe ORTELLI, Président
- Corinne BERTANI, Secrétaire
- Alain VIVALDA, Trésorier
- Jean-Franck BUSSOTTI, Vice-président pour les Études Economiques
- Henri LEIZÉ, Vice-président pour les Affaires Sociales
- Alexandre ALBERTINI, Conseiller
- Philippe CLERISSI, Conseiller

